



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Relevé de conclusions de réunion

Sujet : « Action publique 2022 » - Chantiers transversaux interministériels

Date : 14 février 2018

Service : SG / SRH / SRH 2 / BSDS

Participants :

- Représentants du personnel : représentants de la CGT, de la CFDT, de Sud, de la FSU et de la liste commune UNSA-CFTC ;
- Administration :
 - * SG : Hervé BARBARET, Arnaud ROFFIGNON, Claire CHERIE, Isabelle GADREY, Christophe CHAUFFOUR, Isabelle CHARDONNIER, Virginie DONZEAUD, Antoine MAUCORPS, Fabrice LEMESSIER, Aurélie DIEMER et Sébastien CLAUSENER ;
 - * DGP : Kevin RIFFAULT ;
 - * DGCA : Pascal PERRAULT ;
 - * DGMIC : Jean-Baptiste GOURDIN.

En ouverture de la réunion, le secrétaire général (SG) du ministère de la Culture (MC) rappelle le cadre général du programme « Action publique 2022 » (AP 2022) et ses deux principaux chantiers portant, d'une part, sur les axes de réforme des politiques culturelles et, d'autre part, sur les chantiers transversaux interministériels. Ces derniers, au nombre de cinq, sont les suivants :

- Simplification administrative et qualité de service : pilote SG/DSM ;
- Transformation numérique : pilote SG/SDSI ;
- Organisation territoriale des services publics : pilote SG/DAT ;
- Rénovation du cadre et des politiques RH : pilote SG/SRH ;
- Modernisation de la gestion budgétaire et comptable : pilote SG/SAFIG.

Certains représentants du personnel (RP) font part de leurs réactions sur le relevé de conclusions du groupe de travail du 6 février 2018. Ils notent que celui-ci, d'une part, ne rendrait pas compte de certains points évoqués en cours de séance sur les politiques culturelles et, d'autre part, ne serait pas totalement conforme aux échanges tenus, en particulier, sur les engagements pris par l'administration. Ces derniers portaient d'une part sur l'association des organisations syndicales (OS) au chantier « Administration centrale stratégie » et sur l'ajout d'un thème supplémentaire sur la démocratisation culturelle, d'autre part sur le traitement isolé des autres thématiques des questions RH. Ils regrettent également la distinction opérée dans le relevé de conclusions entre concertation professionnelle et concertation sociale. Enfin, ils font part de leur insatisfaction quant aux multiples changements de dates du comité technique (CT) « Musées ».

Concernant le chantier transversal « Administration centrale stratégie », le SG précise que les OS seront bien associées aux travaux conduits. Il indique qu'un calendrier sera adressé dès que les modalités de mise en place des groupes de travail par leurs chefs de file seront précisément arrêtées. Il propose que deux réunions soient organisées sur ce chantier, une dite « centrale » en milieu de travaux en avril (point d'étape centré sur le diagnostic) et une dite « conclusive » en fin de travaux, en juin. Il indique les noms des chefs de file de chacun des thèmes étudiés :

- Action internationale et européenne : François LAURENT ;
- Budget et chaîne de la dépense : Christophe CHAUFFOUR ;
- Communication : Marion BOUGEARD ;
- Documentation : Eric ROUARD ;
- Etudes et observation : Loup WOLFF ;
- Formation : Isabelle GADREY ;
- Logistique : Pascal DAL PONT ;
- Recherche : Astrid BRANDT-GRAU ;
- Ressources humaines : Claire CHERIE ;
- Systèmes d'information et transformation numérique : Antoine MAUCORPS.

Il propose que le relevé de conclusions du groupe de travail du 6 février 2018 soit amendé des éléments précisés en séance par les RP.

Le secrétaire général adjoint (SGA) du MC précise que la réflexion entreprise sur le chantier « Administration centrale stratégie » sera conduite en plusieurs vagues. La première concerne les dix thèmes identifiés et évoqués précédemment. Une seconde vague sur d'autres sujets sera, ensuite, menée. Il était prévu que la démocratisation culturelle (mais aussi l'enseignement supérieur et le juridique) soit examinée au titre de cette seconde vague. Il semble prématuré de l'inscrire dans la première vague, la ministre souhaitant sur ce sujet, comme celui sur l'enseignement supérieur, échanger préalablement avec le SG et les directeurs généraux.

Le SGA précise enfin le contenu de la lettre de mission qui sera adressée à chaque chef de file par le Secrétaire général et les différents attendus : réunir ce qui a été déjà écrit sur le sujet, examiner si les missions et activités actuelles relèvent bien d'une mission d'administration centrale et sinon si elles concernent un autre niveau de portage, notamment déconcentré, examiner la répartition des rôles entre le SG et les DG, travailler les propositions d'évolutions, qui pourront se traduire par de nouvelles organisations, sous forme de scénarii.

Enfin, en réponse à la demande des RP, le SG et le SGA indiquent que les lettres de mission seront rendues publiques et communiquées aux RP.

Le représentant de la DGP regrette également les multiples changements de dates pour le CT « Musées ». Il précise que ces derniers ont été induits par des contraintes d'agenda. Deux CT « Musées » se tiendront successivement, un préparatoire et un plus formel. Il indique, par ailleurs, que le CT « Archives » prévu le 6 mars 2018 pourrait être lui aussi reporté, le remplacement du chef de service chargé des archives étant en cours.

Certains RP déplorent l'approche trop technique et organisationnelle adoptée par l'administration pour les chantiers transverses AC, regrettant que le point de départ des réflexions ne soit pas celui des missions. Ils constatent que tous les chefs de file des thèmes du chantier « Administration centrale stratégie » sont des cadres du secrétariat général. Ils alertent l'administration sur l'interprétation qui pourrait être en fait par les agents du ministère.

S'agissant de l'organisation et du fonctionnement du chantier « AC stratégie », certains RP proposent que les chefs de file s'adjoignent le service de personnes qualifiées et nomment, parmi les référents des directions générales, de rapporteurs. Ils insistent sur la nécessité de prendre en compte l'ensemble des études conduites et rapports rendus ces dernières années.

Le SG indique que les réflexions conduites dans le cadre de ce chantier doivent permettre de clarifier le rôle de chacun des acteurs dans ces domaines et la répartition de leurs compétences. L'objectif recherché est une meilleure organisation de travail permettant que l'expression d'un besoin reçoive une réponse

technique adaptée. Il confirme que les chefs de file, s'ils le jugent nécessaire, pourront effectivement proposer des mesures de réorganisation.

Le SGA indique que les lettres de mission répondront bien à leurs interrogations. Les chefs de mission auront pour mission d'établir une cartographie des missions relevant de l'AC et de leurs acteurs et de proposer plusieurs scénarii d'amélioration. Il leur sera demandé de collecter l'ensemble des bilans et rapports connus et de s'appuyer, dans leurs travaux, sur ces derniers.

1.- Organisation territoriale des services publics

En introduction de sa présentation, la cheffe du département de l'action territoriale du SG rappelle, d'une part, les études et évolutions récentes (délégation de compétences, fusion des DRAC,...) ayant concerné l'organisation territoriale des services du ministère et, d'autre part, la grande hétérogénéité des politiques publiques culturelles des collectivités. Ces éléments ont été portés à la connaissance des pilotes interministériels de ce chantier transversal. Les pistes d'amélioration envisagées sont les suivantes :

- Accroissement de la déconcentration (par une clarification des missions entre l'administration centrale et les DRAC et par des moyens budgétaires transférés aux services déconcentrés) ;
- Amélioration des coopérations entre les établissements publics et les DRAC ;
- Réduction du nombre d'enquêtes et l'amélioration de leur qualité et de leur exploitation ;
- Renforcement de la coopération avec les collectivités territoriales grâce à une contractualisation renouvelée ;
- Amélioration de la relation aux usagers dans un souci de simplification.

Après avoir demandé l'organisation d'un GT dédié aux questions territoriales, certaines RP réagissent au constat présenté et aux pistes d'amélioration proposées considérant que l'ensemble des sujets liés à l'action territoriale, aux évolutions récentes des services déconcentrés et aux éléments contextuels, notamment interministériels, n'est pas abordé ou pris en compte dans la réflexion conduite. Ils s'étonnent que la présentation ne fasse pas mention de la question des effectifs, jugeant cette dernière comme centrale dans la mesure où les pistes proposées conduiront à un transfert de charge sur les DRAC. Ils souhaitent savoir si des transferts de compétences sont envisagés. Ils désirent, d'une part, que leur soient présentés un bilan sur la délégation de compétences en Bretagne et le rapport de la mission IGAC/IGA/IGF et, d'autre part, que leur soient précisées les modalités d'articulation entre les réflexions menées au niveau ministériel et les travaux pilotés à l'échelon interministériel. Ils demandent à ce que l'administration leur fasse part de sa doctrine concernant les délégués territoriaux. Une cartographie des équipements culturels est sollicitée.

Le SG précise que l'objectif du ministère est de renforcer son action dans les territoires. Il ne souhaite pas le développement de délégués territoriaux, considérant que les actions doivent être directement portées par les établissements. Lorsque ce sera possible, un bilan de la délégation de compétences en Bretagne leur sera présenté. Il indique que les réflexions ministérielles viennent, en tant que contributions, alimenter le chantier interministériel. Il propose qu'une nouvelle séance sur les questions territoriales avec les OS soient organisées après la remise du rapport de la mission IGAC/IGA/IGF.

2.- Rénovation du cadre et des politiques RH

La cheffe du service des ressources humaines du SG présente le cadre actuel RH et de ses politiques marqués, en particulier, par un éclatement de la gestion RH entre les titre 2 (budget du ministère) et 3 (budgets des EP), la complexité et la longueur des recrutements, le manque d'attractivité du ministère (en raison notamment du décrochage indemnitaire) et la démultiplication du dialogue social entre les différents acteurs et services du ministère. Afin de remédier à ces difficultés, seront notamment poursuivis les objectifs suivants :

- Responsabiliser les EPA sur l'ensemble de leurs emplois, recentrer l'administration centrale sur le pilotage stratégique, exercer une tutelle RH renforcée et professionnaliser les équipes RH ;
- Simplifier les procédures RH, faciliter les mobilités, travailler à un allègement des CAP ;
- Mettre en place un plan quinquennal de convergence indemnitaire, résorber l'écart salariaux femmes-hommes, mettre en place un complément indemnitaire articulé avec le compte rendu d'entretien professionnel ;
- Améliorer la qualité du dialogue social.

Certains RP regrettent que, ces dernières années, la politique RH du ministère n'ait pu être développée de manière satisfaisante en raison notamment des contraintes pesant sur les emplois et du rôle attribué aux autorités d'emploi. Ils réaffirment le souhait de la mise en œuvre d'une politique RH unique pour l'ensemble du ministère, considérant comme des préalables, la suppression des autorités d'emploi et la mise en place d'une GPEEC au sein du ministère. En conséquence, ils s'opposent aux transferts de la masse salariale du titre 2 vers le titre 3 et aux délégations de gestion susceptibles d'être octroyées aux établissements. Ils font part de leurs craintes de voir l'administration centrale se désengager de la gestion des fonctionnaires si de tels dispositifs étaient mis en œuvre. Ils s'opposent à la mise en place d'une politique indemnitaire individualisée, à travers le CIA. Ils souhaitent que les freins à la mobilité soient levés et qu'une véritable politique de construction de parcours professionnels au sein du MC soit développée. S'agissant du dialogue social, ils font part d'une insatisfaction, considérant notamment que les politiques culturelles ne sont pas suffisamment abordées dans le cadre des instances. Enfin, ils souhaitent disposer d'un calendrier précis de concertation sur les délégations de gestion et connaître les modalités d'articulation entre le chantier transversal interministériel RH et le chantier transverse AC RH.

La cheffe du service des ressources humaines confirme la nécessité de mettre en place une GPEEC au niveau ministériel mais indique que le préalable à celle-ci est la collecte des données du titre 3, d'où l'importance du développement d'un SI partagé entre l'AC et les établissements. Cette GPEEC doit s'inscrire dans un cadre RH rénové dans lequel le service des ressources humaines se concentrerait sur le pilotage et la stratégie RH du ministère. Elle précise que l'ensemble des chantiers RH aux niveaux ministériel et interministériel sont liés. En réponse à une demande d'un RP, elle propose que le ministère dans le cadre de sa contribution au chantier interministériel fasse remonter le sujet de la subrogation des indemnités journalières des contractuels.

Le SGA précise que les transferts de masse salariale et délégations de gestion ne conduiront pas à un désengagement de l'AC car cette dernière assurera toujours la gestion des carrières des fonctionnaires du ministère. Il précise que l'ensemble des chantiers présentés sont cohérents et s'articulent entre eux. Il faut donc les appréhender ensemble. Ainsi la responsabilisation des EP et l'évolution des nouvelles missions du service des ressources humaines sont liées. Elles doivent se traduire par un rééquilibrage des priorités RH : la gestion au niveau local et le pilotage, dont la GPEEC est un outil, au niveau central. Un tel rééquilibrage est nécessaire à la construction d'une GPEEC ministérielle avec des acteurs responsabilisés et un SRH concentré sur le pilotage et la doctrine RH d'une part, la gestion prévisionnelle RH d'autre part.

Certains RP expriment leurs craintes de dérives de certains établissements notamment en matière de recrutements.

Le SGA propose que l'examen des trois autres chantiers transversaux interministériels soit reporté à une séance ultérieure. Elle se tiendra le 7 mars prochain de 9h30 à 11h00.

Une organisation syndicale informe l'administration de son intention de formuler, pour le prochain CTM, une question diverse portant sur les propos, jugés insultants, de Stéphane BERN à l'encontre des personnels du ministère.